

ARRÊTÉ du 02 MARS 2018

Modifiant l'arrêté du 17 mars 2015 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale du ministère de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 13 mars 2012 modifié portant institution des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère chargé de l'agriculture ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2015 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel et le nombre de sièges auxquels elles ont droit au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale du ministère de l'agriculture,

#### ARRÊTE

##### Article 1<sup>er</sup>

L'article 2 de l'arrêté du 17 mars 2015 susvisé est modifié en ces termes :

Siègent en qualité de représentants du personnel pour l'UNSA :

- Madame Sylviane LACOMBE, membre titulaire en lieu et place de Madame Catherine DURIEUX, membre titulaire ;
- Monsieur Thierry BALOUT, membre suppléant en lieu et place de Monsieur Jean-Pierre NETTER, membre suppléante.

##### Article 2

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 02 MARS 2018

*Pour le ministre de l'agriculture et de l'alimentation  
et par délégation,*

*La secrétaire générale*

  
Valérie METRICH-HECQUET